

# Si vous avez 65 ans ou plus

## Sommaire de mes revenus au moment de ma retraite

Vous êtes admissible à la plupart des régimes gouvernementaux ainsi qu'aux régimes complémentaires de retraite auxquels vous avez contribué. Vos revenus personnels viendront augmenter votre pouvoir d'achat.

## 1 Revenus provenant des régimes publics

Revenu mensuel	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) (Canada)</b> Vous avez 65 ans ou plus et vous résidez au Canada depuis au moins 10 ans. Vous êtes citoyen canadien ou résident légal.	\$	\$
<b>Supplément de revenu garanti (SRG) (Canada)</b> Vous devez avoir peu ou pas d'autres revenus. Sinon, il vous est impossible de le recevoir.	\$	\$
<b>Allocation au conjoint Sécurité de la vieillesse (Canada)</b> Votre conjoint est admissible à une rente s'il a moins de 65 ans et que vos revenus combinés sont peu élevés.	\$	\$
<b>Régime de rentes du Québec (RRQ)</b> Vous êtes admissible à une rente si vous avez cotisé au régime pendant au moins un an.	\$	\$
<b>Rente au conjoint survivant (RRQ)</b> Votre conjoint est décédé et a contribué au Régime de rentes du Québec ou au Régime de pensions du Canada. Cette rente diminue au moment où vous atteignez 65 ans.	\$	\$
<b>Assurance-emploi</b> Prestation d'une durée limitée – Tout revenu salarial et/ou de rente de retraite diminue votre prestation. Cependant, si vous travaillez suffisamment d'heures après votre retraite pour vous qualifier à nouveau à l'assurance-emploi, votre rente de retraite ne serait alors pas considérée comme une rémunération pouvant réduire votre prestation.	\$	\$

## 2 Revenus provenant des régimes collectifs

Revenu mensuel	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
<b>Régime de retraite de l'industrie de la construction (CCQ)</b> Si vous avez participé au régime avant le 26 décembre 2004, vous êtes admissible à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une rente du compte général, à laquelle s'ajoute un supplément de 12,5%. Si vous faites votre demande de retraite après 65 ans, votre rente est augmentée pour tenir compte de la période écoulée entre 65 ans et la date de votre retraite;</li> <li>• une rente du compte complémentaire, si vous y avez cotisé, calculée selon la valeur de votre compte et votre âge au moment de votre demande.</li> </ul> Si vous avez participé au régime depuis le 26 décembre 2004, vous êtes admissible à : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une rente du compte complémentaire calculée selon la valeur de votre compte et votre âge au moment de votre demande.</li> </ul> <b>Remboursement des cotisations:</b> La Commission rembourse les cotisations versées au compte complémentaire reçues pour un participant actif de plus de 65 ans ou pour un participant retraité qui travaille après sa retraite.	\$	\$

### Régime complémentaire de retraite

(autre que celui de la construction)

Nom	Montant mensuel	1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année
_____	_____	\$	\$
_____	_____		
_____	_____		
<b>Total:</b>		\$	\$

### 3 Revenus personnels

Revenu mensuel

1<sup>re</sup> année

2<sup>e</sup> année

**Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)**

**Assurance vie**

Vous pouvez peut-être transformer votre assurance vie en rente mensuelle.

**Revenus de location**

Immeubles ou autres

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Total:**

**Salaire**

Le travail après la retraite est une source intéressante de revenu. N'oubliez pas que le revenu tiré d'un travail a un impact sur votre revenu imposable et, s'il y a lieu, sur vos prestations d'assurance-emploi.

**Revenu du conjoint**

Le revenu du conjoint doit être évalué lorsque l'on songe à la retraite. On doit s'entendre sur la nature de sa participation.

**Dividendes et intérêts (provenant de : actions, épargne-actions, fonds mutuels, obligations, placements, comptes de banque)**

Description

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Total:**

**Autres revenus**

Provenance

Montant mensuel

_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Total:**

### 4 Valeur de vos actifs

Description

Valeur marchande

_____	_____
_____	_____
_____	_____

**Total des revenus mensuels provenant de la vente de vos actifs:**

**Total des revenus mensuels:**

Réviser vos prévisions de revenus avec un spécialiste et n'oubliez pas de prévoir la part destinée à l'impôt.